

Formulaire d'inscription au concours photo Centrale nucléaire de Fessenheim

Nom – Prénom :

Adresse postale :

.....

Adresse mail :

Date de naissance :/...../.....

Téléphone :

Créneau sélectionné (dans la limite de 7 personnes, ce choix ne garantit pas votre inscription dans ce créneau) :

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours photo et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Je certifie que toutes les œuvres déposées sont des originaux issus d'une production personnelle.

J'accepte l'utilisation et la diffusion de mes photos par EDF dans ses supports de communication internes et externes, hors utilisation commerciale.

Je m'engage à joindre à ma candidature une copie de ma pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et mon numéro de sécurité sociale conformément aux exigences d'accès sur un site nucléaire¹. Je m'engage également à joindre une ou plusieurs photo(s) représentative(s) de mon travail. **Une candidature incomplète sera automatiquement refusée.**

Date

Signature.....

*Dans le cadre de votre participation au concours, envoyez-nous vos photos (3 photos max./personne) avant le **7 novembre 2025**, par mail à l'adresse : fessenheim-communication@edf.fr en précisant l'objet « **Concours photo 2025** »*

¹ Lors de la soumission de votre candidature, vous recevrez une confirmation de votre participation au concours photo dans un délai de six semaines suivant la date de dépôt (temps de réalisation d'une enquête administrative préalable, conformément aux modalités d'accès sur un site nucléaire). En l'absence de réponse de notre part dans ce délai, veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

Règlement du concours

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre des activités engagées pour préparer son entrée en démantèlement, la Centrale nucléaire EDF de Fessenheim organise un concours de photographie afin d'immortaliser cette période inédite à l'échelle du Parc nucléaire français.

L'objectif de ce concours est de mettre en avant l'esthétisme et la complexité de ce site industriel en captant, par la photo, les éléments qui vous sembleront caractéristiques de sa transition.

Sous le thème « La beauté de l'industrie », les participants sont invités à explorer la beauté des structures industrielles de la centrale nucléaire de Fessenheim. A noter que les zones nucléaires (bâtiments réacteurs, bâtiments combustibles, etc.) ne seront pas accessibles car les mesures de radioprotection nécessaires ne permettent l'accès au grand public dans le cadre d'un concours photo.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à tout public souhaitant y participer sur envoi de candidature et sous réserve de vérification par l'autorité administrative compétente de l'absence d'incompatibilité avec la demande d'accès à un site nucléaire (casier judiciaire vierge, être majeur, etc.). Toute inscription effectuée par une personne mineure sera refusée.

Vingt (20) personnes seront sélectionnées pour participer aux séquences photos.

Les organisateurs, membres du jury et les salariés EDF ne peuvent participer au concours.

La participation à ce concours est gratuite. L'inscription s'opère dans les conditions fixées à l'Article 3.

Article 3 : Inscription

Pour que la candidature soit valide, chaque participant doit remplir et signer le formulaire d'inscription au concours. La signature du formulaire de participation et l'envoi d'une ou plusieurs photo(s) impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute candidature incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités et/ou les conditions d'entrée sur le site ne pourra pas être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur edf.fr/fessenheim.

Le formulaire d'inscription, dûment complété et signé, ainsi que quelques photos représentant le travail du photographe et une copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) sont à faire parvenir avant le **vendredi 29 août 2025** uniquement par mail à fessenheim-communication@edf.fr.

Article 4 : Modalités et format

Les séquences photos seront encadrées par la société Exyris, habituellement en charge d'accompagner les visiteurs lors des visites de la centrale et le service communication de la centrale. Un premier repérage est prévu pour les participants le mardi 16 septembre 2025. Lors de ce repérage, les participants pourront réfléchir aux prises de vue qu'ils souhaitent réaliser et prendre leurs premières photos.

Trois créneaux pour les prises de vue seront ensuite disponibles, permettant aux participants de se répartir en petits groupes de 5 à 7 personnes :

- Le mardi 30 septembre, l'après-midi
- Le mercredi 1^{er} octobre, le matin
- Le jeudi 2 octobre, l'après-midi

Les participants s'engagent à respecter strictement les règles de sécurité applicables sur un site industriel. Tout participant ne se conformant pas aux consignes données par le personnel EDF pourra être exclu du concours.

Ils s'engagent également à ne pas prendre de clichés des accès au site ou des dispositifs de sécurité tels que les caméras de surveillance.

Un auteur peut présenter 1 à 3 photos.

Le(s) cliché(s) peut/peuvent être en couleurs ou en noir et blanc, de tout format (horizontal, carré, vertical, panoramique). Il(s) peut/peuvent être réalisé(s) par un appareil photo ou un smartphone mais devra/devront dans tous les cas être de bonne qualité (résolution de minimum 300 dpi), pour pouvoir être exposé(s) au format 30 x 40 cm ou 30 x 45 cm. Le(s) cliché(s) devra/devront obligatoirement être au format JPEG.

Le(s) cliché(s) peut/peuvent être adressé(s) uniquement par mail à l'adresse électronique suivante : fessenheim-communication@edf.fr.

La date limite de réception des livrables est fixée au **vendredi 7 novembre 2025**. Aucune soumission ne sera acceptée au-delà de ce délai. La participation à ce concours s'effectue uniquement par voie électronique.

Article 5 : Utilisation des photographies, droits d'auteur et droits à l'image

Les participants s'engagent à présenter les négatifs et/ou fichiers numériques sur demande de la Centrale.

Les photos sont destinées à être diffusées sur tous supports (papier, numérique, etc.), à être reproduites dans le cadre de communications internes et/ou externes et à être exposées lors d'un vernissage à l'occasion de la remise des prix du concours. Les photographies ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale. En s'inscrivant, le participant accepte la diffusion, la reproduction et l'exposition des clichés transmis sans que cela ne puisse donner lieu à une rémunération d'une quelconque nature. Le participant s'engage à céder ses droits d'auteur pour une durée de quinze (15) ans. L'étendue géographique peut concerner une étendue mondiale.

La Centrale de Fessenheim s'engage à mentionner le nom de l'auteur de chaque cliché remis.

Le participant garantit à l'organisateur qu'il est l'auteur exclusif des photos transmises pour participer au concours et qu'il détient l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à leurs utilisations (droits cédés des personnes figurant sur l'image le cas échéant).

Le participant s'engage à ne diffuser aucun cliché pris dans le cadre de ce concours, sous quelque forme que ce soit, **sans l'autorisation préalable d'EDF/de la centrale de Fessenheim**.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé de six personnes désignées, qui se réuniront pour juger les photographies présentées, ainsi que des salariés du site et du Projet Fessenheim y travaillant de façon permanente et disposant d'une boîte mail EDF.

Les salariés d'EDF et les prestataires du site de Fessenheim s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours.

La qualité de membre du jury du concours est assurée bénévolement.

Article 7 : Critères de notation, palmarès et dotation

Une note de 1 à 20 sera attribuée à chaque photographie sur les critères d'appréciation suivants :

- Originalité et créativité : note sur 7
- Esthétique visuelle : note sur 7
- Technique photo/qualité technique : note sur 6

Les six (6) membres désignés faisant partie du jury se réuniront courant novembre 2025 pour donner une note pour chacun des critères, donnant alors une note sur 20 pour chacune des photographies présentées au concours.

Les salariés volontaires du site de Fessenheim donnent une note de 1 à 20 à chacune des photos en ayant connaissance des critères pris en compte.

Les salariés volontaires du site de Fessenheim donnent également une note de 1 à 20 à chacune des photos, en ayant connaissance des critères pris en compte dans la notation. La note des salariés comptera pour 50 % dans la note finale.

Les notes seront donc obtenues selon la répartition suivante :

- 50 % par les six (6) membres du jury
- 50 % par les salariés votants

La note du jury, additionnée à celle des salariés donnera alors une note finale ; les trois photos ayant obtenu les meilleures notes gagnent.

Les trois meilleures photos seront primées. Un participant ne pourra être récompensé qu'une seule fois, même si plusieurs de ses clichés sont sur le podium. Trois récompenses seront attribuées au terme du concours, à trois personnes physiques différentes. Les lauréats seront rendus publics lors d'une cérémonie officielle de remise des prix.

Les contributions reçues donneront lieu à une exposition ouverte au grand public, dans la limite de deux (2) photos par participant. Le choix des photos se fera d'un commun accord entre EDF et les participants. Ces événements auront lieu au début 2026. Les dates seront programmées ultérieurement.

Les frais d'impression et d'encadrement liés à l'exposition seront intégralement pris en charge par EDF.

Les membres du jury sont seuls juges. Leur décision sera sans appel.

Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Les lauréats seront avertis par message électronique ou par téléphone.

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Les lauréats recevront :

- 1^{er} prix : La possibilité de réaliser un reportage photo complet en zone nucléaire. ²
- 2^{ème} prix : Un grand portfolio numéroté d'une valeur de 500 €
- 3^{ème} prix : Un petit portfolio d'une valeur de 300 €

Les lots non retirés au 2 février 2026 resteront propriété d'EDF.

Fait à Fessenheim, le 23 mai 2025.

² Le photographe pourra utiliser l'ensemble des clichés pris durant ce reportage, hormis ceux portant préjudice à l'image du Groupe ou à la sécurité des installations. A ce titre, EDF se réserve un droit de regard sur l'ensemble de la production.